

N°422

du 19
Août
2011

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Editorial

Par Koffi
SOUZA

POPULATION AFRICAINE EN EXPANSION

Selon une étude de l'Institut national des études démographiques (INED), la population mondiale, qui a septuplé depuis 1800, pourrait se stabiliser entre 9 et 10 milliards d'ici un siècle. Le cap des 7 milliards d'hommes sera franchi entre fin octobre et début novembre. Le précédent palier de 6 milliards, avait été franchi il y a 12 ans, en 1999. Les spécialistes prévoient maintenant un ralentissement de la croissance démographique et tablent sur le franchissement de la barre symbolique des 8 milliards en 2025. L'INED prévoit à plus long terme une stabilisation de la population mondiale entre 9 et 10 milliards à horizon 2100.

Dans certaines zones géographiques, les familles se sont adaptées et ont limité le nombre de naissances. Dans des Etats comme la France, les Etats-Unis ou le Japon, les femmes ont désormais, en moyenne, moins de deux enfants chacune. La majeure partie des pays d'Asie, d'Océanie et d'Amérique latine, avec en moyenne près de 2,5 enfants par femme, sont en train d'adapter leur politique de natalité.

Mais, d'ici la fin du siècle, le moteur de la croissance démographique sera localisé dans l'Afrique subsaharienne. Le continent africain devrait compter près de 3,6 milliards d'habitants en 2100, contre un milliard actuellement. Le Nigeria sera en 2050 au troisième rang mondial avec 433 millions d'habitants et dépassera les Etats-Unis.

Cette Afrique dynamique aura besoin de ressources nouvelles. Elle devra renouveler ses équipements et bénéficier de plus d'équité dans la répartition de la richesse mondiale faute de quoi les conflits liés à l'appauvrissement se développeront et l'émigration sauvage sera difficile à endiguer.

Projet de Statut général de la Fonction publique

La corruption ou tentative de corruption vont entraîner la perte définitive de la fonction

Panier de la ménagère
à Lomé

"Légumes frais en fruits ou racines"
a tiré les prix vers
le bas en juillet



Esso Solitoki, Ministre de la Fonction Publique

Tradition et culture /
Adzinukuza 2011

**Christophe Akpoto
Komlagan: «Nous
célébrerons la rupture
avec le passé»**

Un document stratégique à valider ce vendredi

**Pour développer
la filière mangue
dans l'espace CEDEAO**

Préparation de la Stratégie de développement du
secteur financier au Togo

**Banques, dette
publique, microfinance,
sécurité sociale,
assurances... à réformer**

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro ----- **Abonnement:** Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

Repères

Pour un environnement plus vivable

L'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) et les activités du Programme National d'Actions Décentralisées de Gestion de l'Environnement (PNADE) ont été lancées le mardi 9 août à Lomé.

La cérémonie de lancement a été présidée par le ministre de l'Environnement et des Ressources forestières, Kossivi Ayikoué, en présence de sa collègue chargée de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, Dédé Ekoué. Financée par l'Union Européenne (UE), l'ANGE est une institution d'appui qui veille à l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, plans, programmes et projets de développement. Elle a pour objectif d'accompagner les citoyens à préserver l'environnement dans une perspective de jouissance de leur droit à un environnement sain et de mettre en œuvre la politique environnementale définie par le gouvernement. L'ANGE a pour mission d'élaborer et de coordonner la mise en œuvre du programme national de gestion de l'environnement ; de promouvoir un système des évaluations environnementales notamment les études d'impact sur l'environnement, les évaluations environnementales stratégiques et les audits environnementaux. Le PNADE a pour ambition, de contribuer à l'objectif global qui est le développement durable du pays. Il vise spécifiquement à renforcer et à appuyer les capacités des différents acteurs à intégrer les questions environnementales dans les stratégies et actions de développement locales. Le ministre de l'Environnement et des Ressources forestières a témoigné aux acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement au Togo, la satisfaction et la gratitude du gouvernement. Il a insisté sur le fait que la dégradation poussée de l'environnement est caractérisée par l'émergence ou l'amplification de nouveaux défis qui nécessitent une autre approche de gestion.

La fête GBAGBA célébrée dans l'Agou

Les natifs du canton de Tavié dans la préfecture d'Agou ont célébré à Agou Apégamé leur fête traditionnelle "GBAGBA" ou fête des moissons.

"GBAGBA", qui est une occasion de dégustation de la nouvelle igname est marquée par une série de cérémonies rituelles, visant à rendre hommage aux divinités protectrices et aux mânes des ancêtres pour avoir permis de bonnes récoltes. Elle est également une manifestation culturelle, une occasion de retrouvailles et d'échanges d'idées pour élaborer des projets de développement du milieu. Le clou de la manifestation a été la procession des garants des us et coutumes et la parade de l'homme-tigre "Apetofia". Le coup d'envoi des festivités a été donné par le ministre du Tourisme, Batienné Kpabre-Sylli entouré des autorités politiques, administratives, traditionnelles et des invités. Il a salué les populations d'Agou qui, par ces manifestations culturelles, revalorisent leurs traditions. Pour lui, une nation est vivante par sa culture ; c'est pourquoi il a invité les populations à une prise de conscience collective puis sollicité l'engagement de tous pour la pérennisation de ces traditions. Le président du comité d'organisation, Komlan Agbéka a exprimé sa gratitude à toutes les bonnes volontés qui ont apporté leur assistance au succès de l'événement. Les festivités ont débuté le vendredi 5 août par une opération de salubrité publique, l'élection de Miss-GBAGBA 2011 et des cérémonies rituelles aux divinités.

M.A./ATOP

Tradition et culture / Adzinukuza 2011

Christophe Akpoto Komlagan : « Nous célébrerons la rupture avec le passé »

Les fêtes traditionnelles battent leur plein. Et le week-end du 27 août, les natifs de Vo et leurs frères se retrouvent autour d'Adzinukuza. Mais, au-delà de l'émotion, il faudra garder la raison de remarquer la misère ambiante qui sévit dans cette préfecture. Il faut constamment y penser. Le président du Comité d'organisation, Christophe Akpoto Komlagan, lui, veut déjà se projeter dans le prochain quart de siècle, en termes de développement.

L'UNION : Pour une seconde fois, parlons de la fête traditionnelle de Vo, Adzinukuza. Le 22 avril dernier, vous nous accordiez une interview dans laquelle vous placiez Adzinukuza 2011 entre défis de demain et retrouvailles d'aujourd'hui. Où en êtes-vous à 7 jours près ?

Christophe Akpoto Komlagan : J'avoue que c'est une belle surprise, plutôt heureuse, de passer encore par votre organe pour informer les filles et fils de la préfecture de Vo et leurs amis que c'est le samedi 27 août prochain, l'apothéose de la fête traditionnelle de notre localité, Adzinukuza placée sous le thème : «*En l'honneur de la terre, notre mère nourricière*». Très sincèrement, merci de me surprendre agréablement. Par rapport à la question, eh bien, les préparatifs sont en cours. Dès le lundi 22 août, nous ferons une caravane baptisée «*Caravane de l'Espérance*» à travers les rues de Vogan, chef-lieu de la préfecture. Des activités sportives, notamment footballistiques, sont en cours pour la finale dans l'après-midi du 27 août. Le cyclisme est prévu pour le jeudi 25 dans la matinée et Miss Adzinuku dans la soirée. Nous sommes en train d'envisager un marché Nuku, à côté des lieux des manifestations festives, pour permettre aux invités de se procurer quelques «*Nuku*», entendu les produits de la terre, avant de repartir de Vogan. Pour cette 25^{ème} édition, nous avons choisi la couleur blanche, donc de nous vêtir de blanc, une manière de transcender nos difficultés quotidiennes et de nous engager pour aller au-delà du désert. On pourrait choisir un tissu teinté ou noir pour crier silencieusement nos misères, mais ce serait une démarche rétrograde. Avec le

blanc, nous nous inscrivons dans l'avenir ; nous nous tournons vers l'avenir, d'où le cri avec la «*petite Sœur des chiffonnières*», Sœur Emmanuelle : *Yallah, En avant*. Nous renouons ainsi avec une des valeurs de nos ancêtres : c'est devant, la marche. Nous nous en appelons à un nouvel esprit, un nouvel état d'âme. «*Souris au monde et le monde te sourira*», nous conseille cette religieuse franco-égyptienne. Paix à son âme.

Les défis et les retrouvailles sont-ils relégués ?

En avril dernier, nous parlions des défis de demain et des retrouvailles d'aujourd'hui. Défis de demain ? C'est la place de notre localité dans le Togo en reconstruction. Avec ou sans nous, ils seront levés. Il suffit pour cela d'un changement de mentalité, d'un travail psychologique qui consistera à nous débarrasser du poids du passé. La volonté et le courage sont nécessaires pour y arriver. Un Programme de communication permettra d'atteindre cet objectif. Défis d'aujourd'hui, la route entre autres pour arriver à Vogan. En effet, que ce soit par l'axe de Kégué ou par celui d'Aného, ce n'est pas aisé de se rendre au chef-lieu de la préfecture de Vo. Tout naturellement, la question suivante se pose : est-ce que nos frères, nos sœurs et nos amis ainsi que les invités se décideront de faire le voyage de Vogan ? Ce défi sera levé très prochainement, peut-être après la fête mais il sera levé quand même. La question reste tout de même entière : les filles et fils de la préfecture, feront-ils massivement le déplacement ? Oui. Les bonnes volontés le feront. Les amis le feront. La fête aura lieu. Nous célébrerons la rupture avec le passé et entrerons dans une



Photo: L'Union

nouvelle dynamique. Rien ne sera plus comme avant au cours des 25 prochaines années. C'est cette détermination qui nous fera plier nos pantalons, nos jupes pour traverser la boue et rentrer chez nous pour certains, soutenir les amis pour d'autres. En se rendant à Vogan dans ces conditions, les uns et les autres défient les obstacles et participent à l'affirmation de soi. Déjà, j'en appelle à tous pour la Caravane de l'Espérance.

Vous avez parlé de Miss Adzinuku.

Ce sera une Miss exceptionnelle, capable de composer avec la tradition et la modernité. Une dernière démonstration de l'ouverture de son esprit précèdera la remise de son prix le jour de l'apothéose.

Que ressent déjà le président du Comité d'organisation, à l'approche de l'apothéose ?

D'abord, je m'efforce de me débarrasser d'un grand souci que je fais peser sur moi-même : celui de porter psychologiquement la réussite de l'organisation de cette fête, le déplacement des gens en masse, le vin d'honneur et toutes les autres activités. Je me débats donc entre la joie de savoir et la peur de connaître. Je fais, ensemble avec les membres du Comité, ce qu'on peut, mais l'insomnie me prouve que je suis tendu. Je fais l'expérience des chocs à gérer, la colère à contenir, le dépassement de soi à réaliser, la fragilité à combattre.

Fragilité ?

Oui. La tentation de tout abandonner surgit parfois. Je me dis que je suis fragile et, pour combattre cette fragilité, j'utilise ce mentra : fais ce que tu as à faire. Fais-le bien, donne-toi à fonds, ne crains pas, laisse le reste à la Providence en ayant présent à l'esprit ces mots de Frank Duff : «*Prie comme si tout dépendait de la prière ; travaille*

comme si tout dépendait du travail

Moïse de la préfecture de Vo est fragile alors ?

Vous revenez sur ces mots encore ? On ne devient pas Moïse. Mais laissez-moi dire que Moïse a combattu tout au long de son histoire sa fragilité à genoux. Je me découvre en train d'apprendre de son histoire, mais non ce monument de la Bible. Je ne suis pas Moïse. Quand tu n'as pas la solution à un problème à toi posé, il faut la rechercher parfois à genoux. Ça, je le fais.

Qu'est-ce qu'on aura de nouveau dans cette édition ?

Le thème «*En l'honneur de la terre, notre mère nourricière*» est profondément significatif. Nous bouclons un quart de siècle et commençons un nouveau. Cette édition, je la souhaite un début de commencement d'un air nouveau. La problématique de la mobilisation des enfants de la préfecture pour la cause de la préfecture doit intéresser notre génération et celle qui nous suit. C'est, en fait, la célébration de la sainte terre. De grandes bénédictions attendent ceux qui feront le déplacement. Vous verrez se lever sur nous le soleil. En tout cas, ceux qui viendront seront remplis de lumière vivifiante.

Votre mot de fin

Le lancement de la fête, c'est ce lundi 22, par la Caravane de l'Espérance à travers la ville de Vogan. A tous les enfants de Vo, femmes et hommes, étudiantes et étudiants, commerçantes et commerçants, apprentis de tous ordres, faisons-en notre affaire. C'est notre préfecture. Nous ne l'avons pas choisie. Elle sera ce que nous voudrions qu'elle soit. Agissons ensemble pour l'inscrire dans l'histoire moderne de notre pays. Amis de Vo, anciens élèves de CCV, faites quelque chose. A tous les invités, nous souhaitons la bienvenue à Vogan. Et bonne fête !

Repères

Cela évitera-t-il les multiples reventes ?

Le nouveau bureau du conseil de l'Ordre des Géomètres du Togo (OGT) élu le 25 juin 2011 a organisé, le mardi 9 août à Lomé, une conférence de presse au cours de laquelle ce nouveau bureau et la feuille de route qui sera adoptée lors d'une prochaine assemblée générale ont été présentés.

Il s'agissait également de faire connaître la profession du géomètre et son organisation. Le président de l'OGT, Salifou Dantaré a fait savoir que le bureau a élaboré un programme dont l'objectif est de mobiliser et de motiver les membres ; rechercher des partenaires financiers ; redonner confiance au public par rapport à la profession et la rendre plus visible et accessible à tous. A cet effet, le bureau se propose d'organiser des recyclages et des remises à niveau pour les techniciens supérieurs et de sensibiliser l'administration sur le bien fondé de confier le travail de topographie aux vrais spécialistes de la profession pour garantir la qualité et la fiabilité des documents élaborés. S'agissant de la réorganisation de la profession de géomètre, M. Dantaré a indiqué que seules les personnes inscrites sur la liste des membres de l'OGT ou sur celle des opérateurs topographiques agréés seront autorisées à ouvrir un bureau de Topographie. Le conseil prendra soin également d'organiser les ingénieurs et les opérateurs agréés par préfecture pour mieux gérer les dossiers et responsabiliser les géomètres selon des zones prédéfinies. Pour une grande visibilité de l'ordre, le conseil va mettre sur pied des couloirs d'informations entre ces membres ; les opérateurs agréés, les autorités et entre l'OGT et le public. Le Togo compte aujourd'hui vingt (20) géomètres inscrits au tableau de l'ordre et une soixantaine d'opérateurs topographes agréés. En dehors de ceux qui sont autorisés à exercer la profession, il existe également une pléthore d'opérateurs topographes non agréés qui opèrent sous le couvert des agréés.

Le développement de Guébakui

Le préfet de Kpélé, Guédémékpor Kokou s'est entretenu le mercredi 3 août avec la population du village de Guébakui, à 25 km au sud-est d'Adéta sur le bien fondé des travaux communautaires.

Cette visite a permis au préfet de constater de visu la construction de latrines traditionnelles dans l'enceinte de la case de santé et la réfection du toit du bâtiment abritant les volontaires françaises et allemandes arrivées dans la localité dans le cadre d'un projet de sensibilisation de la population dans les domaines sanitaire, éducationnel et environnemental. Le préfet s'est réjoui de cette initiative qui, selon lui, constitue un dynamisme pour le développement du milieu, tout en insistant sur la participation de tous les habitants aux travaux communautaires. M. Guédémékpor Kokou a, par ailleurs, mis en garde les récalcitrants à qui il a rappelé les sanctions qu'ils encourrent. Il a, enfin demandé au public de cultiver l'esprit de paix, d'union et de bonne cohabitation pour un développement harmonieux de la localité. Le chef du village de Guébakui, Togbui Fiadzigbé Adidzé II a, pour sa part remercié le préfet pour cette visite qui les a réconfortés.

M.A./ATOP



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre DJOKEH
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA
Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Projet de Statut général de la Fonction publique

La corruption ou tentative de corruption vont entraîner la perte définitive de la fonction

Sylvestre D.

En procédant à une troisième lecture de l'avant-projet de Statut général de la Fonction publique, le 3 août dernier, le gouvernement a, entre autres, relevé les incidents ou comportements qui pourraient conduire le fonctionnaire togolais à la cessation définitive de sa fonction. En dehors du décès du fonctionnaire, qui est une cause naturelle, des attitudes comme le détournement de deniers publics ou la corruption ou tentative de corruption pourraient également lui être fatales. Et sanctionnées par une révocation et la suppression de son droit au remboursement des retenues pour pension effectivement subies sur ses traitements.

Le **décès** du fonctionnaire entraîne la cessation définitive de ses fonctions. Les ayants droit ou héritiers peuvent prétendre à la solde du fonctionnaire décédé jusqu'au dernier jour du mois de décès. La pension du fonctionnaire décédé est liquidée au profit des ayants droit conformément au Code des pensions civiles de retraite, qui fixe également les modalités de liquidation d'un capital décès à leur verser.

La **révocation** est une sanction disciplinaire infligée selon des procédures à instituer par le projet de Statut de la fonction publique. Elle peut être prononcée avec ou sans suspension des droits de pension, et entraîne d'emblée la cessation définitive des fonctions. Lorsque la révocation est prononcée sans suspension des droits à pension, le fonctionnaire peut demander la liquidation de ses droits conformément au Code des pensions. Dans le cas contraire, il



Eso Solitoki, Ministre de la Fonction Publique

peut prétendre au remboursement des retenues pour pension effectivement subies sur son traitement. Ce remboursement lui est toutefois refusé lorsque la révocation est motivée par le détournement des deniers publics, la malversation, la corruption ou la tentative de corruption. Le fonctionnaire révoqué, alors qu'il n'a pas accompli la condition d'ancienneté de services de 15 ans au moins, a droit au remboursement des retenues pour pension effectivement subies sur ses traitements. Sauf lorsqu'il est coupable de détournement de deniers publics, de malversation, de corruption ou de tentative de corruption.

Le **licenciement** est la mesure pour laquelle le ministre chargé de la Fonction publique ou l'autorité de nomination prononce la démission d'office du fonctionnaire, entraînant la cessation définitive de

ses fonctions, pour des motifs autres que disciplinaires. Il peut intervenir, par exemple, à la suite de la perte de certaines conditions – la nationalité togolaise, les droits civiques suite à une condamnation pénale, etc. – exigées à l'entrée dans la Fonction publique, de la décision de non titularisation à la fin de son stage, de l'absence de demande de réintégration à la suite d'une disponibilité accordée sur demande, de l'abandon de poste après mise en demeure, etc. Le licenciement peut également intervenir suite à l'inaptitude physique ou mentale lorsque le fonctionnaire mis en disponibilité pour raison de santé n'est pas reconnu apte à reprendre son service après, ou suite à des conflits d'intérêts, lorsque le fonctionnaire a, dans une entreprise, des intérêts de nature à compromettre son indépendance. La **démission** résulte d'une

demande écrite par laquelle le fonctionnaire exprime sa volonté non équivoque de quitter définitivement la Fonction publique. Il s'adresse à cet effet à son ministre de tutelle, qui se prononce au bout de 2 mois. Sinon, le silence gardé pendant plus de 4 mois vaut acceptation tacite de la démission. En cas de refus de la démission par l'autorité, le fonctionnaire peut intentier un recours contre l'acte exprès ou implicite refusant sa démission. Mais le fonctionnaire démissionnaire qui cesse ses fonctions avant l'acceptation de la démission, ou avant la date fixée par l'autorité compétente pour sa prise d'effet, est licencié pour abandon de poste. L'intervention de la démission ne fait pas obstacle, le cas échéant, à l'action disciplinaire pour des faits qui n'auraient été révélés à l'Administration qu'après acceptation. La question du régime de pension des fonctionnaires démissionnaires pour cause d'abandon de poste, ainsi qu'à ceux dont la démission a été acceptée, devra être tranchée un décret.

L'**admission à la retraite** est l'acte par lequel le fonctionnaire, réunissant les conditions requises pour obtenir une pension d'ancienneté, cesse définitivement ses fonctions. Il aura alors atteint l'âge de 55 ans pour le corps des catégories C et B, de 60 ans pour les corps de la catégorie, ou 65 ans pour les corps de la catégorie A spécial. Le fonctionnaire peut être admis à la retraite sur sa demande, ou d'office par l'Administration.

VERBATIM Par Eric J.

Le procès avant procès

Personne ne doute plus de l'imminence du procès de l'affaire nommée ici «Kpatchagate». D'autant plus que le Procureur général a déclaré l'instruction clôturée depuis le 29 juillet dernier. Toutefois, la date du démarrage du procès est restée inconnue jusqu'à ce jour.

C'est ainsi que chacun y va de sa spéculation. Depuis la semaine dernière, la presse annonçait avec certitude la date du jeudi 18 août. Sans évoquer la source de cette information, plusieurs organes ont fait des simulations de procès. D'ors et déjà, il est tablé que le procès n'en serait pas un et donc, l'on assistera à un simulacre de procès. En ce sens, qu'il sera organisé à huis-clos pour éviter aux Togolais d'assister aux audiences. Ainsi, une part importante de supporters sera écartée afin que les accusés soient laissés à leur propre sort devant une juridiction taillée sur mesure. Plus inquiétant, il est avancé que les avocats de la défense subiraient une forte pression au point d'être empêchés de plaider la cause de leurs mandants. Dans ces conditions, et puisqu'il est déjà annoncé que Kpatcha Gnassingbé aurait reconnu les faits qui lui sont reprochés, il ne ferait plus aucun doute que le principal prévenu Kpatcha Gnassingbé et ses co-accusés soient condamnés.

Au-delà de cette manière de peindre le procès qui n'a pas encore démarré, l'on a déjà envisagé la libération des accusés. Il s'agirait, dit-on, d'une grâce présidentielle qu'envisage le Chef de l'Etat pour libérer son frère et ses acolytes. D'où même la question de leur réintégration sociale est posée.

Ce procès avant procès ne pose pas les vrais problèmes dans cette affaire. Au lieu d'atténuer les tensions, il les attise au contraire. Même s'il s'agit là d'une stratégie à préparer l'opinion à ne pas accepter le verdict au cas où les gens seraient effectivement condamnés, elle n'aide pas à corriger les carences de notre société. Aujourd'hui, tout le monde aspire à la démocratie et personne ne veut plus que la force prime sur la loi. C'est pourquoi, nous devrions encourager la justice à dire le droit quelle que soit l'opinion qu'on a des accusés ou des accusateurs. Le bon déroulement de ce procès signifierait que les accusés sont relaxés si rien ne les accable et condamnés s'ils sont reconnus coupables des faits. Et à ce titre qu'ils soient traités dans le strict respect des droits de l'Homme et de la dignité humaine.

Préparation de la Stratégie de développement du secteur financier au Togo

Banques, dette publique, microfinance, sécurité sociale, assurances... à réformer

Nous l'écrivions dans la parution de mardi qu'une Stratégie de développement du secteur financier devra s'élaborer courant septembre. En attendant de connaître la date exacte, un pré-atelier a regroupé ce 17 août à Lomé les cinq groupes de travail couvrant les domaines de réflexion de la future Stratégie, à savoir le secteur bancaire, la gestion de la dette publique, la microfinance, la sécurité sociale et les assurances, et l'environnement des affaires. Il s'est agi de discuter, par des débats ouverts et constructifs, les travaux réalisés par chaque groupe. D'entrée de jeu, le président du Comité chargé de l'élaboration de la stratégie de développement du secteur financier (CESDSF), Mongo Aharh-Kpessou, a tracé la voie à suivre. En banques, il ne faut pas oublier les opérations de restructuration en cours, c'est-à-

dire le désengagement de l'Etat du capital des banques et la mise en place d'un processus de recouvrement des créances en souffrance ayant fait l'objet de titrisation. Sans oublier les postes de solution pour accroître la bancarisation, financer l'habitat, les PME et l'agriculture, les relations avec les institutions de microfinance et les assurances, etc. Au plan de la gestion de la dette publique, il faut entre autres penser à un cadre légal et institutionnel propice à la formulation et à la mise en œuvre de la stratégie de la dette publique à moyen terme, afin d'éviter de retomber dans un endettement insoutenable de l'Etat comme par le passé, à l'amélioration de la gestion de la trésorerie de l'Etat pour ne pas pénaliser les fournisseurs de l'administration. Dans la microfinance, les recommandations devront porter



Mongo Aharh-Kpessou, Président du CESDSF

sur la régulation et la supervision des institutions de microfinance, l'amélioration de leur gouvernance qui englobe la

gestion financière, la gestion des risques, du contrôle interne, les relations entre ces institutions et les banques commerciales et l'expansion de l'accès aux services financiers dans les zones urbaines et rurales, etc. La réforme nécessaire du système des retraites suite aux études actuarielles subies par la Caisse de retraites du Togo et la Caisse nationale de sécurité sociale, l'expansion de la couverture sociale à une grande partie des travailleurs, la mobilisation de ressources à long terme pour le financement de l'économie et la diversification des placements des primes d'assurance vont constituer le lot de la sécurité sociale et assurances. Enfin, l'amélioration du climat des affaires doit être intrinsèquement liée au dernier rapport Doing Business qui place le Togo au 160^{ème} rang sur 183 pays. Une situation qui doit frapper

la conscience collective. Mais, avant tout, il faut savoir où on en est dans ces différents domaines et ce qui a été fait jusque-là. Dans cette première parution, L'UNION reprend le diagnostic fait des banques du pays au 31 décembre 2010.

Le cadre institutionnel et réglementaire du secteur bancaire togolais repose sur des institutions et des textes réglementaires qui ont fait l'objet d'une récente réforme institutionnelle : loi portant réglementation bancaire en 2009, dispositif prudentiel applicable aux établissements de crédit, circulaires de la Commission bancaire de l'UMOA, dispositif de gestion de la monnaie et du crédit, etc. Ce cadre réglemente les établissements de crédit qui sont des personnes morales effectuant, à titre de

(suite de la page 4)

Panier de la ménagère à Lomé

"Légumes frais en fruits ou racines" a tiré les prix vers le bas en juillet

Jean Afolabi

En juillet 2011, le niveau général des prix à la consommation a connu une baisse de 0,5% contre une hausse de 0,9% le mois précédent. D'après la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale, la diminution au cours de ce mois est principalement due à la baisse des prix des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" et "Logement, eau, électricité et autres combustibles" qui ont enregistré respectivement une diminution de 1,8% et 0,8%. La fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" est celle qui a le plus contribué.

Concernant la fonction "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées", la baisse est principalement due aux postes "Légumes frais en fruits ou racines", "Sel, épices, sauce et produits alimentaires n.d.a." et "Poissons et autres produits séchés ou fumés" qui ont connu respectivement une diminution de 22,9%, 9,8% et 3,3%.

S'agissant de la fonction de consommation "Logement, eau, électricité et autres combustibles", la baisse observée est à attribuer principalement aux postes "Combustibles solides et autres" qui a enregistré une régression de 11,8%.

Selon la même source, les produits qui ont eu une forte contribution à la baisse de l'indice sont "Tomates rondes" (24,9%), "Manvi (Hareng) fumé" (18,5%), "Piment rouge frais" (17,2%), "Charbon de bois" (10,6%) et "Akpala (Chinchard) fumé" (3,4%). Les produits qui ont amorti la baisse du niveau général des prix sont : "Igne" (+ 22,9%), "Savon de toilette parfumé" (+ 12,9%), "Riz importé long grain vendu au petit bol" (+ 7,7%), les produits pétroliers et le gaz. En effet, les produits pétroliers à la pompe et le gaz ont connu une hausse à partir du 15 juillet 2011.

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une hausse de 0,1%. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors "produits

frais") a connu une baisse de 0,2% contre une hausse de 0,5% le mois précédent. L'analyse suivant la durabilité révèle que la baisse du niveau général des prix est à attribuer aux diminutions de 1,6%; 0,8 et 0,2% respectivement des prix des biens non durables, durables et semi-durables. S'agissant des secteurs, la baisse du niveau général des prix provient d'une diminution de 1,1% des prix des produits du secteur primaire et de 1,0% des prix des produits du secteur secondaire.

En évolution trimestrielle, le niveau des prix du mois de juillet 2011, comparé à celui du mois d'avril 2011 a connu une progression de 0,2%, et par rapport à juillet 2010 (glissement annuel), il a enregistré une augmentation de 2,8%. Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois s'est établi à 2,9%, en juillet 2011 contre 2,8 le mois précédent. En juin 2011, il était de 3,2% dans la zone UEMOA.

Pour la facilité de déplacement des commerçantes et de la population

Un emprunt de 2,73 milliards Cfa de l'Etat pour la soixantaine de bus en transport public

* Sept lignes de desserte déjà identifiées entre le centre-ville et les banlieues.

En attendant de boucler les réflexions qui sont menées sur une restructuration de la Société des transports de Lomé (Sotral) – qui s'impose difficilement auprès des passagers de la capitale togolaise –, l'Etat a opté pour une solution intermédiaire, celle de mettre en circulation, d'ici début novembre 2011, une soixantaine de nouveaux autocars de marque CHAMPION. Le souci de faciliter le déplacement des populations de la ville de Lomé et de ses environs et participer à la lutte contre la vie chère et résorber les difficultés économiques liées à l'augmentation presque récurrente des prix du carburant ont, officiellement, guidé ce choix du gouvernement.

Ainsi, des discussions ont été menées au préalable avec les bonnes dames du grand marché d'Adawlato – le plus grand centre commercial du pays –, à travers la direction des Etablissements publics autonomes des marchés (EPAM), en vue de «prendre en

compte les préoccupations des femmes en relation avec leurs activités», explique le ministre des Transports, Ninsao Gnoum. Le feu vert est alors acquis pour solliciter l'appui des banques commerciales de la place. Au total, la soixantaine de bus devra coûter à l'Etat 2 milliards 738 millions 960 mille 750 francs Cfa, y compris les pièces de rechange (217,221 millions de francs) et le shipping et l'assurance (349,525 millions de francs). L'Etat disposera de 3 ans pour rembourser l'emprunt, avec une bonification du taux d'intérêt à assurer par l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa).

Afin de faciliter le déplacement des étudiants de Lomé et de Kara, quinze des nouveaux bus leur seront octroyés. Le reste devra servir de transport public sur sept distances plus importantes déjà identifiées par l'autorité pour démarrer ce programme. Il s'agira de Adawlato-Zanguéra vers le

nord-ouest, Adawlato-Terminal du Sahel à la sortie nord de la ville, Adawlato-Avépozo vers la banlieue-est, Adawlato-Kégué, la Boucle de Kodjoviakopé à l'ouest (Boulevard de la République – Boulevard du 13 janvier), Agoényivé – Adidogomé, Adidoadin- Ecole Française en passant par le pavé d'Aflao-Gagli (Djidjilé) et par l'Avenue François Mitterrand.

D'une longueur comprise entre 8 et 12 mètres, les bus Champion, dont la capacité varie entre 60 et 80 places (assises et debout), sont aussi en utilisation chez le voisin du Burkina Faso et, plus loin, en Afrique du sud, en RD Congo, en Angola ou en Guinée équatoriale. Il se dit que le Ghana, le Nigeria, ou la Sierra Leone veulent également faire son choix. Ils brûlent entre 16 et 26 litres au 100 km suivant le modèle. En fonction de l'aménagement des voies à Lomé, le gouvernement pense ouvrir d'autres lignes.

Guinée

Rizi-pisciculture

En Guinée, 40% des protéines animales consommées proviennent des poissons, dont 20 000 tonnes sont importées chaque année. Par ailleurs, le pays enregistre une forte régression de ses stocks halieutiques. S'agissant du riz, qui constitue la base de l'alimentation des populations, la production ne suffit pas à couvrir les besoins réels, estime l'Agence française de développement (Afd).

Elle vient donc d'approuver l'attribution d'une subvention de 3 millions d'euros (soit 1,965 milliard de francs Cfa) au pays pour un projet de développement de la rizi-pisciculture en Guinée forestière.

Le projet, situé dans un environnement rural pauvre et très enclavé, poursuit deux objectifs : la diversification des activités agricoles, pour améliorer le revenu monétaire

des populations et l'augmentation de l'offre locale en poisson et en riz dans la région. Dans cinq ans, 1 200 rizi-pisciculteurs devraient exploiter 360 ha et produire chaque année 300 tonnes de poisson et 900 tonnes de riz. Ce projet se situe dans le prolongement d'une première opération réalisée en Guinée entre 2000 et 2008 sur financement de l'Afd.

SANTE Par Maurille Afé

Composition du lait de femme

Glucides et oligosaccharides du lait de femme

Globalement, le lait de femme mature contient 75 g/L de glucides, dont 63 g de lactose et 12 g d'oligosaccharides, alors que le lait de vache ne comporte que du lactose. Formés de cinq sucres élémentaires (glucose, galactose, N-acétylglucosamine, fucose, acide sialique), de structure ramifiée, les oligosaccharides constituent une originalité majeure du lait de femme : ils sont au nombre de plus de 130 et constituent de véritables prébiotiques. Non digestibles au niveau du grêle, à l'exception de l'acide sialique qui peut en être divisé puis absorbé, ils jouent un rôle essentiel dans la mise en place de l'écosystème bactérien colique dominé chez l'enfant au sein, par les bifidobactéries, en particulier *Bifidobacterium bifidum*. Le rôle des ces oligosaccharides (quasiment absents du lait de vache) dans la protection vis-à-vis des infections digestives, mais aussi extra-digestives, est aujourd'hui bien argumenté (Kunz, 2000).

Autres composants du lait de femme

La teneur relativement faible en azote

et en sels minéraux (2,50 g/L) permet de limiter la charge osmolaire rénale à des valeurs assez faibles (93 mOsm/L), alors qu'elle est beaucoup plus élevée pour le lait de vache (308 mOsm/L). Cette faible charge osmolaire rénale constitue une sécurité en cas de pertes hydriques excessives, par transpiration ou diarrhée, en permettant de mieux assurer le maintien à l'équilibre de la balance hydrominérale. Un autre point important concerne la meilleure biodisponibilité de différents oligoéléments comme le fer et le zinc, en raison des ligands présents dans le lait de femme, qui facilitent leur absorption.

Le lait de femme : un aliment évolutif

Durant les trois premiers jours de l'allaitement, le lait de femme, alors appelé colostrum, a une composition différente du lait mature. Moins riche en lipides et en lactose, il a une densité énergétique moindre (450-480 contre 650-700 kcal/L) ; il est par contre plus riche en cellules immuno-compétentes (10 fois plus), en oligosaccharides (22 à 24 contre 12 à 13 g/L), et en protéines (22 contre 11 g/L). L'augmentation porte

sur les protéines solubles fonctionnelles comme les immunoglobulines, en particulier les IgAs, les lactoferrines, différents facteurs de croissance (G-CSF, EGF, IGF1), les différentes cytokines, alors que les caséines sont pratiquement absentes. Tous ces éléments contribuent à protéger le nouveau-né qui est particulièrement vulnérable aux infections. En quelques jours, la composition rejoint celle du lait mature. Le lait des femmes qui accouchent prématurément est plus riche en AGPI, ce qui correspond aux besoins plus élevés des prématurés en ces AGPI pour la maturation cérébrale. En cours de tétée, la composition du lait change et s'enrichit en graisses et en micelles de caséine. L'analyse d'un échantillon isolé de lait n'a donc pas de sens et pourrait faire croire à tort que la densité calorique du lait est insuffisante, alors que celle-ci reste normale, même lorsque la mère est en situation de malnutrition. Des variations de l'alimentation maternelle peuvent cependant influencer sur la composition du lait en acides gras, la teneur en iode, en sélénium, en vitamine A et en vitamines du groupe B.

(à suivre)

Préparation de la Stratégie de développement du secteur financier au Togo

Banques, dette publique, microfinance, sécurité sociale, assurances... à réformer

(suite de la page 3)

profession habituelle, des opérations de banque, c'est-à-dire la réception de fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à disposition de la clientèle et la gestion de moyens de paiement. A côté des banques et établissements financiers, il y a la Société des postes du Togo qui exerce une activité de services financiers en plus du service courrier. Au total, à fin décembre 2010, 12 banques en 157 agences et 2 établissements financiers se partagent le Togo, en plus de la Poste. On y retrouve 4 banques privées locales, 3 banques étrangères et 4 banques publiques, essentiellement des banques généralistes ou universelles dont la vocation principale est de collecter des dépôts pour offrir des crédits à la clientèle composée de grandes entreprises, de PME/PMI et de particuliers. Toutefois, le taux de couverture paraît très faible par rapport à la densité de la population. A la même date, le Bénin en compte en tout 14 et 16 pour le Mali. L'UMOA en avait 120. Le secteur bancaire togolais est contrôlé par la BCEAO à travers la Direction nationale pour le Togo) qui assure à la fois le contrôle sur pièces et sur places des établissements de crédit. Périodiquement, des missions de

contrôle sont diligentées. Le Togo occupe la 6^{ème} place du secteur bancaire de l'UMOA avec 6,4% de la part du marché en termes de total du bilan, contre 12,8% pour le Bénin. Par contre, sur le plan du nombre de comptes bancaires, il tient la 4^{ème} place devant le Bénin et le Burkina.

Sur la période 2005-2007, la situation financière des banques togolaises s'est dégradée du fait de la dégradation des fonds propres des banques publiques. De 2008 à 2010, elle s'est progressivement améliorée grâce à la consolidation des fonds propres effectifs traduisant un renforcement de la solidité financière. Cette situation s'explique par la mesure de relèvement du capital social des établissements de crédit prise par les autorités de l'UMOA. Il s'en suit une amélioration progressive de la solvabilité sur la place bancaire avec un ratio de 14,4% au 31 décembre 2010, contre une norme de 8%. Par ailleurs, le ratio de liquidité s'est amélioré à partir de 2008 pour se situer au-delà de la norme de 75%, justifiant les capacités du système bancaire national à prévenir le risque de liquidité à court terme. Toutefois, il est noté un non-respect structurel du ratio de couverture des emplois à moyen et long terme par des

ressources stables, du fait de la non-disponibilité desdites ressources sur la place bancaire togolaise. Ces banques ne disposant que des ressources à moins de deux ans pour financer des emplois au-delà de deux ans. Ainsi, en capital minimum, 10 banques sur 11 sont en règle à fin décembre, contre 4 sur 8 en 2005 et 8 sur 11 en 2009. Les autres moyennes sont : 9 banques sur 11 en ratio fonds propres/risques (6 sur 8 en 2005 et 9 sur 11 en 2009), 7 banques sur 11 en coefficient du plus fort engagement (4 sur 8 en 2005 et 5 sur 11 en 2009), 10 banques sur 11 en coefficient de division des risques (6 sur 8 en 2005 et 9 sur 11 en 2009), 7 banques sur 11 en coefficient de liquidité (4 sur 8 en 2005 et 7 sur 11 en 2009), 0 banque sur 11 en ratio de structure de portefeuille (et ce, depuis 2005), etc.

Il faut relever que la situation des banques togolaises, au regard des dispositions prudentielles à elles applicables, s'est améliorée au fil des années. Mais elles sont confrontées à des difficultés de respect de certains ratios, notamment le ratio de couverture des emplois précédemment relevé, ainsi que le ratio de structure de portefeuille.

La santé de reproduction de la femme handicapée absente de la formation du personnel de la santé

2. Droits de l'enfant

Le Togo, en collaboration avec ses partenaires, a mis en place un cadre juridique harmonisé avec les textes internationaux et régionaux auxquels il est partie et amélioré la réglementation de la prise en charge institutionnelle des enfants victimes par : la loi n°2007-017 du 6 juillet 2007 portant code de l'enfant ; la loi n°2009-010 du 11 juin 2009 relative à l'organisation de l'état civil au Togo qui porte le délai de déclaration de la naissance de trente à quarante cinq jours ; la convention de la Haye relative à la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale et le protocole de Palerme réprimant la traite des personnes, en particulier, des femmes et des enfants ratifiés en 2009.

Plusieurs mesures sont prises pour l'application de ce cadre juridique : la création d'une direction générale chargée de traduire dans les faits les politiques et programmes en faveur des enfants au Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) ; la mise en place d'une ligne verte de téléphone en 2009 ainsi que l'élaboration de documents pratiques servant de

référence aux acteurs intervenants dans la prise en charge des enfants ; la mise en place d'une Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants Victimes de Traite qui a permis de mieux organiser la réinsertion socioprofessionnelle de 1.722 enfants entre 2007 et 2010 ; l'installation d'un comité national d'adoption d'enfant en 2008 pour mieux encadrer les procédures.

Concernant les enfants en conflit avec la loi, des aménagements ont été faits au sein des prisons pour les séparer des adultes. Un tribunal pour enfants est créé dans le ressort de la cour d'appel de Lomé suivi de la désignation d'une vingtaine de juges d'instruction faisant office de juges des enfants dans les tribunaux de l'intérieur du pays. Quant au phénomène des enfants de la rue, bien qu'il soit une réalité, les programmes en leur faveur restent encore insuffisants et des efforts sont en cours pour combler le gap.

L'analyse de situation sur les orphelins et enfants vulnérables a permis de relever les facteurs de vulnérabilité dont la pauvreté des familles, l'infection à VIH/SIDA, le statut des familles, l'insuffisance des

structures d'accueil des enfants en situation difficile, la faiblesse des capacités matérielles et managériales des familles d'accueil, des structures communautaires intervenant dans la prise en charge de l'enfance en difficulté. L'insuffisance de vulgarisation des textes législatifs existants et la faible disponibilité des ressources font de l'instauration d'un environnement protecteur de tous les enfants un grand défi.

3. Droits des personnes âgées et des personnes handicapées

L'article 33 de la constitution fait obligation à l'Etat de prendre des mesures en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées susceptibles de les mettre à l'abri des injustices sociales.

Une direction centrale des personnes âgées érigée au MASSN mène des actions de sensibilisation et d'information à l'endroit des personnes âgées, élabore des projets visant l'amélioration de leurs conditions de vie et crée des cadres de réjouissance à leur profit, notamment la construction d'un centre et l'élaboration d'une

politique nationale pour personnes âgées.

Quant aux personnes handicapées, la loi n°2004-005 du 23 avril 2004 relative à la protection sociale des personnes handicapées, en cours de révision pour l'harmoniser avec la convention relative aux droits des personnes handicapées ratifiée le 11 janvier 2011, exprime la politique du gouvernement à leur égard.

Il existe également une politique nationale de réadaptation des personnes handicapées, un programme de réadaptation à base communautaire et un programme national de lutte contre la cécité.

Un centre national d'appareillage orthopédique, cinq antennes régionales, deux centres de formation professionnelle sont créés. Les centres d'éducation pour non voyants, enfants malentendants et enfants déficients mentaux sont privés. Toutefois, l'Etat leur accorde annuellement des subventions. Il en est de même de la fédération togolaise des associations des personnes handicapées.

Par ailleurs, la thématique de la protection de l'enfant et celle du

handicap sont introduites dans les curricula de formation à l'école nationale de formation sociale et à celle des auxiliaires médicaux. Malgré l'existence d'un cadre juridique protecteur des personnes handicapées, ces dernières restent confrontées à certaines difficultés : accès limité à l'éducation notamment pour les enfants handicapés mentaux et sensoriels (ils n'ont pas accès à l'école ordinaire) ; inaccessibilité des infrastructures et édifices publics (absence de rampe dans les écoles et des lieux publics tels les centres de santé) ; difficulté d'accès à l'emploi (public et privé) ; conditions d'exercice des activités professionnelles difficiles ; non prise en compte de la santé de reproduction de la femme handicapée dans la formation du personnel de la santé.

4. Personnes déplacées internes et réfugiés

Suite aux troubles sociopolitiques de 1990 à 2005, certaines personnes ont dû quitter leurs zones d'habitation afin d'échapper aux exactions diverses. Elles sont estimées à 67.443 dont 3.000 en 2005. Depuis 2005, les gouvernements

successifs poursuivent une politique de réconciliation qui a abouti au retour des déplacés internes.

S'agissant des personnes déplacées pour cause d'inondations, leur nombre est estimé, entre 2007 et 2010, à 436.242. Un centre d'accueil de 1.000 places construit dans la préfecture du Golfe, avec l'appui de la communauté internationale, vient s'ajouter aux sept centres intermédiaires d'accueil existants.

Le Togo accueille près de 20.000 réfugiés de 14 nationalités différentes, dont environ 13.000 réfugiés ruraux, 7.000 anciens urbains et récemment, avec l'afflux des réfugiés ivoiriens, 6.000 personnes dont 1.739 dans le camp d'Avépozo à la date du 13 juin 2011. Les autorités togolaises aident le HRC à assurer la sécurité et la protection de tous les réfugiés sur le territoire national. Ces réfugiés ont tous les droits reconnus aux citoyens togolais. Une loi nationale portant statut de réfugié depuis 2000 crée la commission nationale pour les réfugiés. En outre, il est créé en 1994 une Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés chargée de recenser et de donner les documents nécessaires aux réfugiés.

(à suivre)

FOOTBALL/ TOURNOI DE L'UEMOA

Le Togo croise le Sénégal en ouverture

Le Togo a hérité d'une poule A relevée pour le prochain tournoi de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui se joue à Dakar du 30 octobre au 6 novembre.

Gilles Vevey

Le Togo joue le Sénégal en match d'ouverture, puis le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Le Niger, détenteur du trophée, affronte dans la poule B le Mali, puis le Bénin et la Guinée-Bissau.

La cérémonie du tirage au sort des rencontres a été présidée par le Premier ministre du Sénégal Souleymane Ndéné Ndiaye, en présence du président de la Commission de l'UEMOA, le Malien Soumaïla Cissé, et des ambassadeurs des pays de l'Union à Dakar.

L'ancien président de l'Olympique de Marseille (France) Pape Diouf est le parrain de la cinquième édition du tournoi de l'UEMOA. Ce dernier a la particularité de n'engager que les équipes nationales composées uniquement de joueurs évoluant dans l'espace communautaire.

Depuis 2007, année de sa création, trois pays ont remporté le Trophée de l'intégration : la Côte d'Ivoire en 2007 à Ouagadougou (Burkina Faso) et 2008 à Bamako (Mali), le Sénégal en 2009 à Cotonou (Bénin) et le Niger en 2010 à Niamey.

A la première édition, au Burkina Faso, en 2007, le trophée avait été remporté par les Eléphants de Côte d'Ivoire, qui ont battu en finale le Mena du Niger par le score par de 2 buts à 0 ; au Mali en 2008, les Eléphants de Côte d'Ivoire récidiv-

vent en battant en finale, les Aigles du Mali par 2 buts à 1. Au Bénin en 2009, les Lions du Sénégal enlèvent le trophée face au Mena du Niger, par le score du 1 but à 0. En 2010 à Niamey, le Mena du Niger arrache la coupe, face aux Écuireux du Bénin, par le score d'un

but à 0.

Lancée en 2007, à l'initiative du Président de la Commission de l'UEMOA, M. Soumaïla Cissé, la " Coupe de l'Intégration Ouest Africaine " vise à favoriser l'appropriation de l'idéal et de la culture de l'intégration, en rassemblant les équi-

pes nationales de football des Etats membres, composées exclusivement de joueurs locaux.

Trois trophées sont décernés à l'occasion du tournoi de football : le Trophée de l'Intégration Ouest Africaine, le Trophée du Fair-play et celui du Meilleur buteur.

Calendrier des matches

DATE	MATCHES			
Dimanche 30 Octobre 2011 Groupe A	Premier Match	Sénégal	-	Togo
	Deuxième Match	Côte d'Ivoire	-	Burkina Faso
Lundi 31 Octobre 2011 Groupe B	Premier Match	Niger	-	Bénin
	Deuxième Match	Mali	-	Guinée-Bissau
Mardi 01 Novembre 2011 Groupe A	Troisième Match	Togo	-	Burkina Faso
	Quatrième Match	Sénégal	-	Côte d'Ivoire
Mercredi 02 Novembre 2011 Groupe B	Troisième Match	Bénin	-	Guinée-Bissau
	Quatrième Match	Niger	-	Mali
Jeudi 03 Novembre 2011 Groupe A	Cinquième Match	Sénégal	-	Burkina Faso
	Sixième Match	Côte d'Ivoire	-	Togo
Vendredi 04 Novembre 2011 Groupe B	Cinquième Match	Niger	-	Guinée-Bissau
	Sixième Match	Mali	-	Bénin
Samedi 05 Novembre 2011	REPOS			
Dimanche 06 Novembre 2011	FINALE	1er Groupe A	-	1er Groupe B

France/Fin du rêve pour Gilles Sunu et les Bleuets

L'équipe de France des moins de 20 ans s'est inclinée en demi-finale de la Coupe du monde, jeudi, face au Portugal (0-2). Contre une équipe qui n'a toujours pas encaissé le moindre but dans la compétition, les Bleuets n'ont jamais réussi à trouver la faille, et voient leur rêve se briser aux portes de la finale.

Après avoir arraché leur qualification dans la prolongation au tour précédent, les Bleuets nourrissaient de grands espoirs. La déception n'en est que plus grande. Surtout que les champions d'Europe U19 ne sont peut-être pas tombés sur meilleurs qu'eux jeudi. Mais au moins sur plus solide. Car ils se sont cassés les dents 90 minutes durant sur un véritable mur face au Portugal (2-0). Meilleure défense de la compétition, la Seleçao n'a toujours pas encaissé de buts, et a su se montrer extrêmement réaliste. Danilo, de la tête sur corner, avait ainsi ouvert la marque rapidement (9e). Puis Nelson Oliveira avait doublé la mise peu avant la mi-temps sur un penalty consécutif à une faute du Messin Koulibaly (40e). Deux buts largement évitables donc pour les ouailles de Francis Smerecki...

Afrobasket/Quelques chiffres à retenir

L'Afrobasket masculin a débuté mercredi à Tana. Voici quelques chiffres qu'il faut retenir

16, c'est le nombre de pays qui participent à l'Afrobasket 2011 dont Madagascar, le Mozambique, le Nigeria et le Mali dans le groupe A, l'Angola, le Tchad, le Maroc et le Sénégal dans le groupe B, la Côte d'Ivoire, l'Afrique du Sud, le Cameroun et l'Egypte dans le groupe C, la Tunisie, le Togo, la Centrafrique et le Rwanda dans le groupe D, vont participer dans ces compétitions internationales.

15 arbitres africains venant de Madagascar, du Nigeria, d'Angola, de Côte d'Ivoire, du Cameroun, de Centrafrique, d'Egypte, du Maroc, du Mali, du Mozambique, du Rwanda, d'Afrique du Sud, du Sénégal, du Togo et de Tunisie ainsi que cinq autres arbitres neutres venant de Grèce, de Slovaquie, du Kenya, de Maurice et d'Algérie officieront les compétitions.

512. La Fédération malgache de Basket-ball (FMBB), enregistre 512 invités officiels de la Fédération internationale de Basket-ball (Fiba) Monde, du Fiba Afrique, du Comité d'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (Cocan) et du monde sportif en général.

3000. L'Afrobasket masculin 2011 va utiliser 3000 ballons promotion Fiba et 1 000 spécial Afrobasket.

Un document stratégique à valider ce vendredi

Pour développer la filière mangue dans l'espace CEDEAO

Au sein de l'espace CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), environ 40 à 50% de la production de mangues n'est pas du tout exploitée et passe à la pourriture sur place. Or, constate-on, environ 10% de la mangue produite dans la région et exportée vers les marchés européens est très compétitive, pendant que les entreprises de transformation de produits à base de mangue au Niger, au Ghana et en Côte d'Ivoire, importent pratiquement 60% de la pulpe qui sert à la production de leur produit. Une situation paradoxale que les experts de la communauté veulent résoudre de façon globale.

Late Pater

Depuis hier et ce, jusqu'à ce vendredi 19 août 2011, plus d'une cinquantaine d'experts venus de tous les pays de la communauté sont donc en atelier de validation du document d'orientation stratégique pour le développement de la filière mangue dans la région. L'objectif principal de cette importante rencontre dans la capitale togolaise, Lomé, est de trouver une solution efficace à la chaîne de production de la mangue et permettre aux agriculteurs de tirer profit de leur labeur.

Le Document qui sera validé est lourd de 131 pages. Il a été conçu au titre du Programme d'appui au renforcement des capacités de commerce international au service de l'Afrique II (PACCIA 2), suite à

l'évaluation du potentiel d'exportation de la CEDEAO réalisé en octobre et décembre 2009 avec des experts de la Région. Il devrait, selon les experts, aboutir à l'élaboration de projets de développement de la chaîne de valeur Mangue impliquant les acteurs de la région. A ce titre, trois grandes orientations sont poursuivies:

- augmenter la capacité de consommation locale dans la région,
- accroître la capacité de transformation et de conservation et,
- travailler sur les normes européennes vers lesquelles va essentiellement la mangue d'Afrique de l'Ouest.

Pour atteindre ces normes, il faut commencer à élaborer une norme régionale et un label, a expliqué



Philippe Tokpanou, Conseiller technique régional ITCI-PACT II

M. Philippe Tokpanou, Conseiller technique régional, ITCI-PACT II. Selon lui, «il n'est pas normal que chaque pays fasse la promotion

individuelle parce que, c'est bien de faire la promotion, mais ensuite, comment est ce qu'on défend ce label si on n'en est pas capable».

Pour sa part, le ministre du ministre et de la promotion du secteur privé, Ahumey Zunu

Séléagodji, ouvrant les travaux, a rappelé l'un des objectifs de la communauté qui est de promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union Economique de l'Afrique de l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, d'accroître et de maintenir la stabilité économique. «Dans un contexte d'économie mondialisée, il est important de se mettre à niveau pour s'insérer dans le concert sous-régional et mondial à travers des filières à valeurs ajoutées intenses», a déclaré M. Ahumey Zunu. Selon lui, le document soumis à validation, se veut être un outil de la commission de la CEDEAO et qui propose des orientations pour le développement des capacités productives et des exportations. «Ce document, je l'espère, répondra aux nombreuses demandes des opérateurs économiques et des investisseurs pour optimiser leurs

investissements davantage dans la filière», a souligné le ministre.

Au cours de cet atelier, les participants auront à réfléchir essentiellement sur deux modules : Introduction des études de faisabilité, rappel du processus et des objectifs de la stratégie régionale pour la Mangue, l'initiative ExPECT et la stratégie régionale pour la mangue ; rôle et contribution d'ECOWAS-TEN aux priorités d'ExPECT, rôle du PACCIA II dans l'initiative ExPECT etc...

Ainsi, pour plusieurs experts présents à l'atelier, l'application rigoureuse du document stratégique à valider doit dégager toutes les difficultés connues à ce jour dans la filière au sein de l'espace. Et, pour relever le niveau de production de la mangue, il faut une volonté politique de nos dirigeants et une conscientisation accrue des producteurs.

Education des populations aux valeurs citoyennes

L'apport des médias est sollicité

Etonam Sossou

Assurer la promotion de la culture des valeurs citoyennes auprès des populations par la presse. Il s'était donc agi pendant deux jours (les 17 et 18 août) à Atakpamé de renforcer les capacités des journalistes en vue d'un rôle pédagogique pour un changement de comportement des populations en matière de citoyenneté. Ceci, par la production périodique d'émissions, d'articles et de sketches sur ces valeurs

Cette initiative, selon les responsables de la formation civique s'inscrit dans le contexte du renforcement de la culture démocratique et constitue une ligne d'action du Programme d'Action Prioritaire (PAP) au titre du Programme gouvernance politique du premier pilier « Renforcement de la gouvernance » contenu dans le Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (DSRP). Et, traduit entre autre le souci du Gouvernement de faire des médias le fer de lance de sa politique d'éducation à la culture citoyenne.

La première communication intitulée «**Démocratie et citoyenneté**» a été développée par M. DJATO Kanda, directeur de la Formation Civique. Celui-ci a défini le concept de démocratie, terreau des droits humains, avant d'aborder les droits et devoirs des citoyens ainsi que leurs responsabilités dans l'édification d'une cité de paix, de sécurité et de développement. «Parmi les types de gouvernement, la démocratie est la meilleure option car elle garantit les droits du citoyen, notamment la liberté d'expression et de parole, la liberté

de réunion et la protection égale devant la loi », a-t-il souligné. Acôté de ses droits le citoyen est tenu au respect des obligations.

La deuxième communication dont le thème est « **Rôle des médias dans l'éducation des populations aux valeurs citoyennes** » exposé par M. Andréas Komla, expert en gestion de l'information et de la communication pour le développement a au prime abord embrasser les concepts comme valeurs citoyennes, information et communication avant de s'appesantir sur la mission des professionnels des médias dans une société démocratique et le rôle qu'ils sont appelés à jouer dans l'éducation des populations. «La mission principale des professionnels des médias est d'informer, éduquer et forger une conscience civique et républicaine des populations», a précisé le communicateur.

«**Quelle stratégie pour une meilleure diffusion des valeurs citoyennes par les médias**» a été présentée en dernière position par le Pr. Victor ALADJI, membre de la HAAC, enseignant chercheur aux Universités de Lomé et de Kara, Docteur en science de l'information. Après définition des concepts stratégie, diffusion, et valeurs citoyennes, il a mis l'accent sur la communication pour un changement de comportement en s'interrogeant : quelle stratégie adopter ?

Selon lui, les médias qui voudront s'investir dans la nouvelle démarche d'éducation des populations aux valeurs citoyennes devront éviter à tout prix le model synchronique de la



Leonardina Wilson-de Souza, ministre des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation Civique

communication sur lequel se confectionne la majeure partie de leurs messages. Il leur faut à l'avenir tout bâtir sur un model diachronique qui identifie et intègre les facteurs sociologiques et psychologiques influençant le comportement des populations.

Les trois communications ont été suivies de débats autour des thématiques tels que : «quelle place la Direction de la Formation Civique accorde-t-elle à la jeunesse dans son programme d'action ?», «les motifs du désengagement de la population vis-à-vis des valeurs citoyennes», «la responsabilité des leaders politiques dans la montée de l'incivisme au Togo», «quelle disposition prend la DFC pour l'enseignement des valeurs citoyennes à l'école».

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1073 DE LOTO BENZ DU 10 Août 2011

Ce mercredi 17 Août 2011, nous assistons au tirage N°1074 de Loto Benz.

Comme toutes les semaines, le tirage de mercredi dernier a permis à plusieurs parieurs de gagner des gros lots et des lots intermédiaires.

A **LOME**, nous avons enregistré un gros lot de 1.350.000F CFA remporté sur le point de vente 7724.

Les villes d'**ATAKPAME** et de **KPALIME** ont enregistré chacune un lot de 500.000F CFA gagnés respectivement sur les points de vente 7107 et 7206.

Multipliez vos chances de gagner des gros lots, en achetant à 200 FCFA les tickets à trois chances de la Tranche Commune Entente 2011.

Grattez et si vous découvrez trois fois un montant, vous gagnez une fois ce montant ! Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000F CFA !

Grattez et si vous découvrez trois fois une jarre tenue par des mains, vous gagnez:
- 500.000F CFA
- Un voyage par avion et un séjour à Abidjan en République de Côte d'Ivoire.

Vous pouvez également gagner lors du grand tirage qui aura lieu le **30 septembre 2011** des supers lots allant de 1.000.000 FCFA à 5.000.000 FCFA.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !!!**

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1074 de LOTO BENZ du mercredi 17 Août 2011

Numéro de base

47

79

67

36

08

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTÈRE AUPRÈS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHARGÉ DE LA PLANIFICATION, DU DÉVELOPPEMENT ET
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Projet de Facilitation du Commerce et du Transport
sur le Corridor Abidjan-Lagos*

N° 03 /PR/MPDAT/PFCTCAL

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN EXPERT DOUANIER INTERNATIONAL

Dans le cadre du Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos (PFCTCAL), la République togolaise a obtenu un don de Trente trois millions (33.000.000) de dollars auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Consultant douanier international ».

Sous la supervision directe du Directeur Général des Douanes, le Consultant est chargé des tâches suivantes, de façon non exhaustive :

- mettre son expérience acquise dans la réalisation d'activités de réformes des douanes ;
- peaufiner et finaliser les TdR des différentes activités retenues et suivre les plans de formation ;
- indiquer les étapes, les séquences, les coûts, la durée et les résultats de chaque activité ;
- s'appuyer sur les grandes orientations définies par l'administration des douanes pour chaque activité ;
- animer les rencontres thématiques autour des activités retenues ;
- initier et d'entretenir des contacts et échanges avec les acteurs concernés par les activités.
- mettre en place une stratégie de mesure des performances des diverses activités de réformes conduites dans le cadre du présent projet.

Les qualifications minimales requises sont les suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme supérieur en Administration publique, Droit commercial, Gestion ou autre diplôme équivalent (minimum BAC+5, équivalent d'une maîtrise-Master) ;
- Etre titulaire d'un diplôme spécialisé en douane ;
- Justifier d'une expérience professionnelle de quinze (15) ans au moins, dont dix (10) au moins dans le domaine de réformes des douanes ;
- Avoir une connaissance des techniques de passation des marchés en général et des règles de procédures de passation des marchés en particulier ;
- Avoir une bonne capacité de résolution des problèmes liés aux réformes administratives en général et des douanes en particuliers ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques, notamment des logiciels courants (Word, Excel, Power

Point, E-mail et autres outils de communication) ;

- Disposer de bonnes aptitudes pour le travail en équipe et dans un environnement sous pression ;
- Disposer d'une bonne intégrité professionnelle ;
- Avoir une bonne maîtrise du français, de bonnes aptitudes de communication et de rédaction de rapports.

La durée de la prestation est de quatre (4) mois.

Le Ministère Auprès du Président de la République Chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire invite les consultants individuels intéressés à manifester leur intérêt pour la réalisation des prestations envisagées. Les candidats doivent fournir les pièces suivantes :

- un curriculum détaillé faisant ressortir les qualifications et expériences ;
- une photocopie des diplômes ;
- une attestation de réalisation de travaux similaires en général

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés à l'attention du Coordonnateur à l'adresse ci-dessous, au plus tard **le vendredi 02 septembre 2011, avant 17h00** (heure de Lomé), ou par mail à l'adresse suivante pfctcaltg@yahoo.fr.

Ils doivent être transmis avec la mention « Dossier de candidature dans le cadre du recrutement d'un expert douanier internationale PFCTCAL ».

Monsieur le Coordonnateur du PFCTCAL

Bureau: 4^{ème} étage CASEF Bureau 445

Email: pfctcaltg@yahoo.fr

BP 1667 Lomé, République Togolaise

Tel: 336 49 36

A l'attention de Monsieur AWADE M. Essobozou

Coordonnateur du PFCTCAL



Togotelecom

COMMUNIQUE DE TOGO TELECOM

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'A COMPTER DU 07 AOÛT 2011, LE PLAN DE NUMEROTATION TELEPHONIQUE NATIONAL VA CHANGER. LES NUMEROS DE TELEPHONES DE TOUT LE PAYS PASSENT DE 7 A 8 CHIFFRES.

DESORMAIS POUR JOINDRE UN CORRESPONDANT SUR LE RESEAU DE TOGO TELECOM, IL FAUDRA FAIRE PRECEDER L'ANCIEN NUMERO DU CHIFFRE " 2 ".

POUR PLUS D'INFORMATIONS, APPELEZ LE **80 00 19 19** OU CONSULTEZ NOTRE SITE WEB : www.togotelecom.tg

LA DIRECTION GENERALE